

N° SIRET : 20008730200036	Décision Modificative	Département : PUY-DE-DOME
Établissement : SYNDICAT DE SIOULE ET MORGE	Année 2024	Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
Budget : BUDGET PRINCIPAL EAU	Page n° 1	Date de Séance : 14/12/2024

Augmentation de crédit
N° 04

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	118
PRESENTS	69
dont VOTANTS	76

L'an deux mil vingt quatre , le quatorze décembre, le Comité Syndical de SIOULE ET MORGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE, à Saint Pardoux, sous la présidence de LUC CAILLLOUX, Président.

Date de la convocation du Comité Syndical : 03/12/2024

Etaient PRESENTS : 69 présents
76 votants

MIS EN LIGNE LE

20 DEC. 2024

Etaient ABSENTS :

Le Comité Syndical sur proposition du Président,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **DC 2024-04-20**

DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET EAU POTABLE

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Entretien, réparations bâtiments publics	61521(011)	-6 000,00		
Entretien matériel roulant	61551(011)	5 000,00		
Autres remboursements			64198(013)	44 000,00
Titres annulés abonnement sur ex antérieurs (RIB)	6781(67)	45 000,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		44 000,00		44 000,00
OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIV.		6 600,00		6 600,00
Autres Subv. Équipt Etat			13118(13)	6 600,00
Installations complexes spécialisées	2151(21)	-344 700,00		
Matériel de transport	2182(21)	351 300,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		6 600,00		6 600,00

Le Comité Syndical approuve la décision modificative indiquée ci-dessus. *à l'unanimité*

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission à la Préfecture en date du .../.../... et de la publication en date du .../.../...

A Saint Pardoux, le 14/12/2024
Pour extrait conforme,
Le Président

